

6

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 18 janvier 2021

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	8 janvier 2021	8 janvier 2021
23	19	19+2		

**Délibération n° 18012021.006 : Signature de la convention de fonctionnement de la Bibliothèque municipale et l'Association ABC**

L'an deux mille vingt et un, le **lundi 18 janvier** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière », le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, Rémi GROLAUD, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT, Marina BERVOETS, Sébastien SANTOLINI (arrivé à 20h27), Patrick MORENNE, Jean François MALTERRE, Annie MENDEVILLE.
Membres absents non représentés :
Fanny GRIMAUD, Christèle ROBLIN.
Membres absents représentés :
Cédric ROUSSEAU, Jean-Luc PROQUIN.
Secrétaire de séance : Isabelle DUMONT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que c'est l'Association ABC qui gère le fonctionnement de la bibliothèque municipale.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le 8 janvier dernier, le nom des deux bibliothèques ont été choisis :

- A Péré : Les livres est Noue
- A St Germain de Marencennes : La Romanscène

et à l'Assemblée générale de l'Association ABC, le 11 janvier dernier, Madame PROQUIN a été réélue présidente.

Le projet de convention proposé consiste à déterminer les rôles, les droits et les devoirs de chacune des parties. L'objectif étant de développer et promouvoir la lecture et d'une manière plus générale l'accès à l'information, à la documentation et à la culture.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 1 abstention et 20 voix pour :**

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention qui a été adressée à chaque conseiller municipal,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 2021 <b>0118</b> -- <b>18012021006</b> ----- -- <b>DE</b>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <b>24/01/2021</b>

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 19 janvier 2021.

Le Maire,

  


Walter GARCIA.